

FEDERATION CNL – VAL-DE-MARNE



Communiqué de presse

Mercredi 25 janvier 2023

Non à la criminalisation des locataires !

Adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale, la proposition de loi « Kasbarian-Bergé » de la majorité présidentielle sera examinée au Sénat le 31 janvier. Sous couvert de protéger les petits propriétaires face au squat, les députés macronistes s'attaquent à tous les locataires et mal-logés en situation de précarité ou confrontés à un accident de la vie. La Fédération CNL du Val-de-Marne refuse toute criminalisation des locataires et appelle à la mobilisation unitaire du samedi 28 janvier.

Le texte prévoit non seulement de faciliter toutes les procédures d'expulsions envers les locataires en impayés de loyer tout en retirant à la justice les moyens d'accompagnement et de jugement serein. Surtout, Cette proposition de loi décide de condamner à 3 ans de prison et à 45 000€ d'amende :

- Les locataires dont le bail a été résilié, y compris en HLM, pour retard de loyer ou de charges, congé vente ou reprise, bail mobilité ou bail étudiant ;
- Les personnes sans bail : hébergées, victimes de marchands de sommeil, conjoints, bail verbal... ;
- Les personnes sans-abri, qui occupent un bâtiment vide, des logements vacants, des friches industrielles ou des bureaux vides pour se protéger de la violence de la rue, alors que jamais notre pays n'a compté autant de logements et de locaux vacants ;
- Les accédants à la propriété surendettés, qui perdent leur titre de propriété, ainsi que les petits commerçants et artisans dont le bail est résilié ;
- Et même les grévistes occupant leur lieu de travail ou établissant un piquet de grève...

Cette loi scélérate ôte tous moyens de défense aux locataires, aux sans-abris de se défendre contre les abus des propriétaires, pénalisant les accidents de la vie et opposant le droit au logement et le droit à la propriété.

Alors que la France d'aujourd'hui, c'est plus de 300 000 personnes sans domicile, 2,3 millions de ménages en attente d'un logement social et 15 millions de personnes fragilisées par la crise du logement dont 4 millions de personnes mal logées, le texte protège surtout les 3 % de multipropriétaires qui possèdent plus de 50 % du parc privé. Le squat n'a représenté que 124 dossiers en 2021 dont 75 % ont été résolus ! Et tout cela dans un contexte social explosif d'augmentation des loyers, des charges, des factures et de destruction du pouvoir d'achat et de la retraite.

Les solutions alternatives existent. La Fédération CNL du Val-de-Marne revendique la réquisition des 3 millions de logements vacants en France, la transformation des millions de m2 de bureaux inoccupés et la mise en place d'une Sécurité Sociale du Logement qui permettrait de sécuriser le parcours locatif et le propriétaire. Oui, on peut loger tout le monde, c'est une question de volonté politique !

Locataires, sans-abris, mal-logés, propriétaires accédants, salariés, nous sommes tous concernés pour refuser cette loi. Ensemble, **mobilisons-nous le samedi 28 janvier, 14H00 à la Bastille**

Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Contact presse

CNL 94 01 43 91 11 11 / cnl.94@wanadoo.fr – #cnlvaldemarne

Alain Gaulon, président 06 13 23 40 81